



Ouagadougou, le 07 JUN 2022

N°2022 - 18/019 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des candidats à l'examen du baccalauréat de la session de 2022, que le **Royaume du Maroc** met à la disposition du Burkina Faso, **cent-vingt (120) bourses** d'études au titre de l'année académique 2022-2023, dont **cent (100) bourses** seront attribuées aux bacheliers de la session de 2022 et **vingt (20) bourses** aux lauréats du Maroc et aux candidats à la spécialisation médicale.

Sur les cent bourses, quarante-trois (43) bourses seront attribuées pour des études dans les filières dites « à accès limité » réparties comme suit :

- 06 bourses pour des études dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs ;
- 05 bourses pour des études médicales ;
- 06 bourses pour des études dans les Sciences paramédicales ;
- 10 bourses pour des études dans les Sciences Commerciales et de Gestion ;
- 14 bourses pour des études d'Ingénierie et Sciences Technologiques ;
- 01 bourse pour des études dans les Sciences Agronomiques et Vétérinaires ;
- 01 bourse pour des études en Architecture.

Le processus d'attribution des bourses du royaume du Maroc au titre de l'année 2022-2023 se déroulera en deux phases :

- une première phase de présélection sur la base des notes de la classe de Terminale ;
- une deuxième phase (finale) sur la base des notes et de la moyenne obtenue à l'examen du baccalauréat.

1- Conditions d'éligibilité

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre 2022 pour les candidats aux baccalauréats général et technique et 23 ans pour les candidats au baccalauréat professionnel;

1.1- Phase de présélection

❖ *Candidats aux baccalauréats séries C et D :*

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 12/20 en classe de terminale** pour les classes préparatoires aux grandes écoles et les facultés de médecine ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 10,50/20 en classe de terminale** pour les candidats au Bac série C postulant pour les autres filières ;
- avoir une moyenne **supérieure ou égale à 11/20 en classe de terminale** pour les candidats au Bac série D postulant pour les autres filières.

❖ *Candidats aux baccalauréats des séries E, F, GC, MVA, MAVELEC et Structure Métallique :*

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 10,50/20 en classe de terminale**.

❖ *Candidats au baccalauréat série G2 :*

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 11/20 en classe de terminale**.

1.2- Phase de sélection définitive

- avoir obtenu le baccalauréat de la session de 2022 **au premier tour** dans l'une des séries suivantes : C, D, E, F, G2, GC, MVA, MAVELEC ; et Structure Métallique.

❖ *Candidats aux baccalauréats séries C et D :*

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 15/20** pour les classes préparatoires aux grandes écoles et **16/20** pour les facultés de médecine ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13/20** au baccalauréat série C et une moyenne **supérieure ou égale à 14/20** au baccalauréat série D pour les autres filières.

❖ **Candidats aux baccalauréats des séries E, F, GC, MVA, MAVELEC et Structure Métallique :**

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13/20.**

❖ **Candidats au baccalauréat série G2 :**

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 14/20.**

2- Composition du dossier

2.1- Phase de présélection

Les dossiers de candidature doivent être en **deux (02) exemplaires** et se composent comme suit :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du candidat, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et indiquant par ordre de préférence les filières et les établissements demandés;
2. une fiche de renseignement à retirer au CIOSPB et dûment remplie ;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. deux (2) photos d'identité récentes comportant au verso les nom et prénom(s) du candidat ;
6. un relevé de notes de la classe de terminale.

2.2- Phase de sélection définitive

Les dossiers de candidature doivent être en **deux (02) exemplaires** et se composent comme suit :

1. une photocopie légalisée du passeport ;
2. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
3. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
4. un certificat de visite et de contre-visite de moins de trois mois, attestant que le candidat est indemne de toute maladie contagieuse, délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU).

Seuls les candidats présélectionnés seront invités à fournir les pièces complémentaires pour la sélection définitive.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature pour la présélection est fixée au **17 juin 2022 à 14 H 30 mn.**

La liste des établissements d'enseignement et des filières de formation peut être consultée au CIOSPB ou sur le site www.ciospb.gov.bf.

N.B :

- tout dossier incomplet est irrecevable.
- bien vouloir noter que toute orientation effectuée par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) est définitive et tout désistement entraine systématiquement la perte de la bourse marocaine.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr. Touridomon Issa SOME
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques